Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL16-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

| | |
|---|---|
| *ARRADON* | : Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU |
| *ARZON* | : Olivier DENFER |
| *BADEN* | : Christophe BEDARD - Elise FERRY |
| *BRANDIVY* | : Guillaume GRANNEC |
| *COLPO* | : Freddy JAHIER |
| *ELVEN* | : Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF |
| *GRAND-CHAMP* | : Dominique LE MEUR |
| *ILE-AUX-MOINES* | : Christophe TATTEVIN (départ 19h20) |
| *ILE D'ARZ* | : Hervé LE BOURDIEC |
| *LARMOR-BADEN* | : Claire BRABEC |
| *LA TRINITE*-SURZUR | : Sandrine CADORET |
| *LE BONO* | : François VAILLANT - Clara BOSZNAY |
| *LE TOUR-DU-PARC* | : Isabelle LOUIS |
| *LOCMARIA*-GD CHAMP | : Lionel ULVOA |
| *LOCQUELTAS* | : Michel GUERNEVE |
| *MEUCON* | : Pierrick MESSAGER |
| *MONTERBLANC* | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE |
| *PLAUDREN* | : Nathalie LE LUHERNE |
| *PLESCOP* | : Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU |
| *PLOEREN* | : Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU |
| *PLOUGOUMELEN* | : Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET |
| *SAINT*-ARMEL | : Philippe TREMOUREUX |
| *SAINT-AVE* | : Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU |
| *ST GILDAS DE RHUYS* | : Frédéric PINEL |
| *SAINT-NOLFF* | : Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN |
| SARZEAU | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN |
| *SENE* | : Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI |
| *SULNIAC* | : Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE |
| *SURZUR* | : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE |
| *THEIX*-NOYALO | : Christian SEBILLE - Isabelle MARROI |
| *TREDION* | : Jean-Michel CHOQUET |
| *TREFFLEAN* | : Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT |
| *VANNES* | : David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS |

Ont donné pouvoir :

| | |
|---|---|
| *GRAND-CHAMP* | : Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR |
| *LE HEZO* | : Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET |
| *SURZUR* | : Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC |
| *THEIX*-NOYALO | : Siegried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN |
| *THEIX*-NOYALO | : Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE |
| VANNES | : Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC |
| VANNES | : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée) |

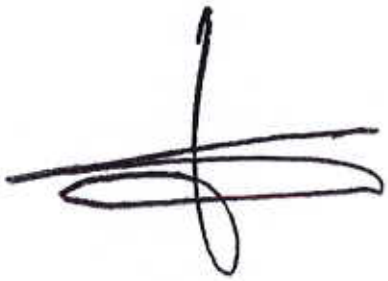
Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL16-DE

Ont été excusés :

*GRAND-CHAMP* : Christine ROYER
*SAINT-AVE* : Tugdual GOALLO

Le Président,

**David ROBO**



Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL16-DE



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

## *RESSOURCES HUMAINES*

## RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE CDG 56

Madame Dominique LE MEUR présente le rapport suivant :

Plusieurs conventions liant GMVa et le CDG 56 arrivent à expiration le 31 décembre 2026. Il est proposé de les renouveler.

1 - Médecine professionnelle et préventive :

Les collectivités et établissements publics doivent disposer pour leurs agents, fonctionnaires et non titulaires, d'un service de médecine préventive.

La mission du service de médecine professionnelle et préventive est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Confiée à des équipes médicales et de santé au travail, cette mission repose sur :

- L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail, adaptation et aménagement des postes, avis consultatifs et informations, participation au F3SCT, ...) ;
- La surveillance médicale des agents (visites d'embauche et visites périodiques).

2 - Exercice des fonctions d'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) :

Les collectivités et établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui parait de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnel. En cas d'urgence, l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaire et il intervient pour remédier à un désaccord lors d'un retrait pour motif de danger grave et imminent.

3 - Utilisation des missions facultatives du CDG 56 :

Le Centre de Gestion 56 développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

4 - Prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) :

Le Centre de Gestion 56 calcule, à la demande de la collectivité, le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi dont peuvent bénéficier les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public qui ont exercé leurs fonctions auprès de cette dernière.

5 - Mise à disposition de personnel du service intérim :

A la demande de la collectivité, et afin d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour répondre à un besoin occasionnel ou saisonnier, le Centre de Gestion 56 met à disposition un ou plusieurs agents contractuels, dans la mesure des disponibilités de leur service intérim.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL16-DE

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 septembre 2026,

Il vous est proposé :

- de donner un avis favorable sur le principe d'une collaboration avec le pôle santé au travail du CDG 56 pour assurer un conseil en matière de santé et pour le suivi médical des agents ;
- de donner un avis favorable sur le principe d'une collaboration avec le pôle santé au travail du CDG 56 pour assurer la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail ;
- de donner un avis favorable sur le principe d'une collaboration avec le CDG 56 pour accéder à leurs missions facultatives ;
- de donner un avis favorable sur le principe d'une collaboration avec le CDG 56 pour le calcul des ARE ;
- de donner un avis favorable sur le principe d'une collaboration avec le CDG 56 pour la mise à disposition de personnel de leur service intérim ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer les conventions correspondantes ;
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX